



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 749-2017, abrogeant les règlements 499-1998, 506-1999 et 746-2017, sur la circulation des camions et des véhicules-outils, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 2 octobre 2017, a reçu l'approbation du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le 9 novembre 2017 et, qu'en conséquence, il entre en vigueur le 19 décembre 2017, date du jour de sa publication (L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 19^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19^e jour du mois de décembre 2017, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de décembre 2017.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière